

Fiche de données de sécurité

CLASSEMENT DES DANGERS SELON LA NFPA				SOMMAIRE DU TRANSPORT AMÉRICAIN	
0	Minimal				
1	Léger	1	Santé		Non réglementé comme matière dangereuse pour le transport terrestre. (Voir la section 14 pour des renseignements supplémentaires)
2	Modéré	0	Incendie		
3	Grave	0	Réactivité		
4	Extrême				

SECTION 1 : IDENTIFICATION		
Nom du produit :	Crimson NG	
Nom commun :	Adjuvant agricole	
Description chimique :	Conditionneur d'eau	
Usages recommandés :	Adjuvant agricole. Consulter l'étiquette du produit pour une liste complète des usages et des sites d'utilisation recommandés.	
Restrictions d'utilisation :	Consulter l'étiquette du produit pour des renseignements concernant les restrictions d'utilisation de ce produit.	
Fabriqué pour :	Fournisseur initial :	NUMÉRO DE TÉLÉPHONE POUR LES URGENCES MÉDICALES :
WINFIELD SOLUTIONS, LLC CP 64589 St. Paul, MN 55164-0589	WINFIELD UNITED CANADA, ULC 101-302 Wellman Lane Saskatoon, Saskatchewan S7T 0J1, CAN 1 306 249-5112	1 877 424-7452 (24 h)
EN CAS D'URGENCE, DE DÉVERSEMENT, DE FUITE, D'INCENDIE, D'EXPOSITION OU D'ACCIDENT, CONTACTER CHEMTREC AU 1 800 424-9300 (24 h)		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS		
APERÇU DES CAS D'URGENCE : Liquide jaune pâle avec une légère odeur. Provoque une irritation des yeux.		
EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :		
Yeux : Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une surexposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation oculaire.		
Peau : L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une légère irritation cutanée.		
Inhalation : L'exposition au brouillard peut aggraver les maladies respiratoires préexistantes.		
Ingestion : Le produit ne devrait pas être nocif en cas d'ingestion, mais il peut provoquer des malaises gastriques.		
Conditions préexistantes : L'exposition au brouillard peut aggraver les maladies respiratoires préexistantes.		
Effets chroniques sur la santé : Aucun connu.		
Cancérogénicité	<i>NTP</i> : Ne figure pas sur la liste.	<i>CIRC</i> : Ne figure pas sur la liste. <i>OSHA</i> : Ne figure pas sur la liste.
CLASSIFICATION OSHA HCS 2012 : Irritant oculaire, catégorie 2B		
MOT-INDICATEUR : AVERTISSEMENT		
MENTIONS DE DANGER : Provoque une irritation des yeux.		
Pourcentage de produit ayant une toxicité inconnue : 0 %		
CONSEILS DE PRUDENCE :		
Prévention : Se laver soigneusement les mains après la manipulation.		
Intervention : En cas de contact avec les yeux : Rincer avec précaution à l'eau pendant 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste, consulter un médecin.		
Stockage : Consulter la section 7 pour des renseignements sur le stockage du produit.		
Élimination : Consulter la section 13 pour des renseignements sur l'élimination du produit.		

SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Ingrédient	% (poids)	N° d'hom. CAS
Sulfate d'ammonium	de 33 à 35 %	7783-20-2
Polyglucoside d'alkyle	de 0 à 4 %	68515-73-1

*Les ingrédients qui ne sont pas expressément énumérés ne sont pas dangereux et sont considérés comme des renseignements commerciaux confidentiels en vertu du règlement 29 CFR 1910.1200(i).
Consulter la section 8 pour les limites d'exposition.

SECTION 4 : PREMIERS SOINS

Inhalation :	Éloigner la victime de la zone contaminée et la transporter à l'extérieur, l'aider à respirer au besoin. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Ingestion :	Consulter un médecin ou appeler un centre antipoison. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par un centre antipoison ou un médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
Yeux :	Rincer les yeux avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Soulever les paupières pour faciliter l'irrigation. Au bout de 5 minutes, retirer les lentilles de contact, si la victime en porte, et continuer de rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
Peau :	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser. Laver la peau exposée avec du savon et de l'eau. Si la peau devient irritée, consulter un médecin.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Agents extincteurs appropriés : Utiliser de la poudre chimique pour les petits incendies et un brouillard d'eau ou de la mousse pour les gros incendies.

Méthodes d'extinction inappropriées : Jet d'eau.

Procédures spéciales de lutte contre l'incendie : Porter un appareil de protection respiratoire autonome approuvé par le NIOSH/MSHA et une tenue de feu complète. Endiguer la zone pour empêcher le ruissellement et la contamination des sources d'eau. Éliminer ultérieurement l'eau ayant servi à maîtriser l'incendie. Éviter de respirer les vapeurs; se tenir en amont.

Produits de combustion dangereux : En cas d'incendie, des gaz toxiques comme des oxydes d'azote et de l'ammoniac peuvent être libérés. Du monoxyde de carbone et d'autres asphyxiants peuvent également se former.

Risques inhabituels d'incendie et d'explosion : Aucun connu.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles : Consulter la section 8 pour connaître l'équipement de protection individuel à porter lors du confinement et du nettoyage d'un déversement impliquant ce produit.

Précautions relatives à l'environnement : Minimiser le ruissellement vers les sources d'eau à proximité.

Méthodes pour le confinement : Endiguer la zone avec du sable ou de la terre pour contenir le liquide déversé.

Méthodes de nettoyage : Couvrir le déversement confiné avec un produit absorbant inerte comme du sable, de la vermiculite ou un autre produit adéquat. Aspirer, pelleter ou balayer le produit et le placer dans un récipient pour élimination. Ne pas remettre le produit déversé dans le récipient d'origine.

Autres renseignements : Aucun autre renseignement disponible.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

Manutention : Assurer une ventilation adéquate. Nettoyer immédiatement les déversements qui se produisent lors de la manipulation. Maintenir les récipients fermés lorsqu'ils sont inutilisés. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.

Stockage : Stocker dans un endroit frais et sec, hors de la portée des enfants, à l'écart des aliments et de la nourriture pour animaux, et à l'écart des substances incompatibles. Protéger l'emballage des dommages physiques et du feu. Garder le produit à une température supérieure à la température minimale de stockage.

Température minimale de stockage : 4 °C (40 °F)

Autres précautions : Consulter les lois et la réglementation fédérales, provinciales et locales relatives au stockage.

SECTION 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE			
Lignes directrices d'exposition pour les composants : <i>OSHA PEL</i> <i>ACGIH TLV</i> <i>NIOSH REL</i>			
Aucun composant n'a de lignes directrices d'exposition.			
Protection respiratoire : Demander des conseils professionnels avant de choisir et d'utiliser un respirateur. Suivre les directives de l' <i>OSHA</i> relatives aux respirateurs (29 CFR 1910.134) et, au besoin, porter un appareil respiratoire approuvé par l' <i>OSHA/NIOSH</i> .			
Contrôles d'ingénierie : Ventilation locale par aspiration : Fournir des systèmes de ventilation générale ou locale par aspiration afin de maintenir les concentrations de particules dans l'air sous les limites d'exposition admissibles par l' <i>OSHA</i> ou les autres limites d'exposition spécifiées. La ventilation locale par aspiration est recommandée.			
Gants de protection : Même si le produit ne devrait pas provoquer d'irritation cutanée, porter des gants de protection contre les produits chimiques pour prévenir l'exposition cutanée répétée. Protection oculaire : Pour éviter le contact avec les yeux, porter des lunettes de protection chimique ou des lunettes de protection avec écrans latéraux. Les lentilles de contact ne constituent pas un dispositif de protection des yeux. Une douche oculaire ou une source d'eau devrait être facilement accessible sur le lieu de travail. Autre équipement ou vêtement de protection : Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussures et des chaussettes afin de prévenir le contact prolongé et répété avec la peau.			
Pratiques d'hygiène au travail : Ne jamais manger, boire ou fumer dans les aires de travail. Une bonne hygiène est recommandée après l'utilisation de ce produit, particulièrement avant de manger, de boire, de fumer, d'aller aux toilettes ou d'appliquer des produits de beauté.			

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES			
État physique :	Liquide	Gravité spécifique (H₂O = 1) :	1,245 g/ml (typique)
Tension de vapeur (mm Hg) :	Non établie	Densité (lb/gal) :	10,38 à 10,40 lb/gal
Densité de vapeur (air = 1) :	Non établie	Point de fusion/point de congélation :	Non établi
Solubilité dans l'eau (% poids) :	Soluble	Point/intervalle d'ébullition :	Non établi
Viscosité :	Non établie	pH :	6,0 à 6,5
Apparence et odeur :	Liquide jaune pâle avec une légère odeur	Point d'éclair :	>200 °F (93,33 °C)

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ	
Réactivité : Aucune connue.	
Stabilité chimique : Le produit est stable aux température et pression ambiantes, sous conditions normales de stockage et de manipulation.	
Risque de réactions dangereuses : Aucun connu.	
Conditions à éviter : Chaleur excessive, températures inférieures à 4 °C (40 °F).	
Matières incompatibles : Acides forts, bases, réducteurs, oxydants.	
Produits de décomposition dangereux : En cas d'incendie, des gaz toxiques comme des oxydes d'azote et de l'ammoniac peuvent être libérés. Du monoxyde de carbone et d'autres asphyxiants peuvent également se former.	

SECTION 11 : DONNÉES TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effets oculaires : Légèrement irritant.
 Effets cutanés : DL₅₀ >5 000 mg/kg; légèrement irritant.
 Effets aigus par inhalation : Non établi
 Effets aigus oraux : DL₅₀ >5 000 mg/kg
 Toxicité pour certains organes cibles : Aucune connue.

TOXICITÉ CHRONIQUE

Effets chroniques : L'exposition ne devrait pas causer d'effets chroniques sur la santé.
 Cancérogénicité : Aucun composant de ce produit n'a d'effets cancérogènes ou n'est soupçonné d'en avoir.
 Mutagénicité : Aucun composant de ce produit n'a d'effets mutagènes ou n'est soupçonné d'en avoir.
 Tératogénicité : Aucun composant de ce produit n'a d'effets tératogènes ou n'est soupçonné d'en avoir.
 Toxicité pour la reproduction : Aucun composant de ce produit n'a d'effets sur le système reproducteur ou n'est soupçonné d'en avoir.

EFFETS POTENTIELS SUR LA SANTÉ :

Yeux : Peut être légèrement irritant pour les yeux. Une surexposition prolongée ou répétée peut provoquer une irritation oculaire.
Peau : L'exposition prolongée ou répétée peut provoquer une légère irritation cutanée.
Inhalation : L'exposition au brouillard peut aggraver les maladies respiratoires préexistantes.
Ingestion : Le produit ne devrait pas être nocif en cas d'ingestion, mais il peut provoquer des malaises gastriques.
Conditions préexistantes : L'exposition au brouillard peut aggraver les maladies respiratoires préexistantes.
Effets chroniques sur la santé : Aucun connu.

SECTION 12 : DONNÉES ÉCOLOGIQUES

APERÇU ENVIRONNEMENTAL : Ce produit ne devrait pas nuire à l'environnement s'il est utilisé selon les quantités recommandées.

DONNÉES ÉCOTOXICOLOGIQUES :

Toxicité aiguë et prolongée chez les poissons : CL₅₀ = 447 mg/L, CSEO = 40 mg/L et CME0 = 200 mg/L pour la tête-de-boule et la truite arc-en-ciel.
 Toxicité aiguë chez les invertébrés aquatiques : CE₅₀ = 377 mg/L, CSEO = 40 mg/L et CME0 = 200 mg/L pour *Daphnia magna* (puce d'eau).
 Toxicité chez les plantes aquatiques : Non établie
 Toxicité aiguë et prolongée chez les oiseaux : Non établie
 Toxicité chez les abeilles mellifères : Non établie

EFFETS ENVIRONNEMENTAUX :

Absorption/mobilité dans le sol : Mobile dans le profil de sol
Persistance et dégradation : Non établie
Potentiel de bioaccumulation : Non établi
Autres effets négatifs : Aucun connu

SECTION 13 : DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Déchets : Éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales en vigueur.
Récipient : Rincer trois fois et recycler le récipient ou l'éliminer conformément aux lois et à la réglementation fédérales, provinciales et locales.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

DOT :
 (terre) Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse par le département du Transport des États-Unis.

IMDG :
 (mer) Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse pour le transport maritime.

IATA :
 (air) Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse pour le transport aérien.

TMD :
 (Canada) Ce produit n'est pas régi comme une substance dangereuse pour le transport.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Inventaire du TSCA : Toutes les substances figurent à l'inventaire du TSCA ou en sont exemptées.

Renseignements du SARA Title III :

Article 302 – Extremely hazardous substances : Aucune inscrite.

Article 311/312 – Hazard Categories : Aucune inscrite.

Article 313 – Les produits chimiques suivants sont assujettis aux exigences de déclaration de l'article 313 du *Title III, Superfund Amendments and Reauthorization Act* de 1986 et 40 CFR 372 :
 Aucun inscrit

CERCLA – Ce produit contient les produits chimiques suivants, ayant une quantité déclarable (RQ) en vertu du *Comprehensive Environmental Response, Compensation, and Liability Act (CERCLA)* :
 Aucun inscrit

Renseignements sur le Droit de savoir (RTK) des travailleurs et des communautés aux États-Unis (CT, IL, MA, MN, NH, NJ, PA, RI) :

Nom chimique	N° CAS	État(s)
Sulfate d'ammonium	7783-20-2	MA, NJ, PA, RI

Liste intérieure des substances du Canada : Toutes les substances sont inscrites.

Classification SIMDUT : Non classé

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Avis de non-responsabilité : Les renseignements figurant sur cette fiche sont basés sur les données disponibles de sources fiables et sont exacts à la connaissance de WinField Solutions. WinField Solutions, LLC n'offre aucune garantie, exprimée ou implicite, concernant l'exactitude des données ou les résultats obtenus suite à l'utilisation de ce produit. Rien dans la présente fiche ne peut être interprété comme une recommandation d'une pratique ou d'un produit violant toute loi ou tout règlement. L'utilisateur a l'entière responsabilité de déterminer que tout matériau ou produit est convenable pour un but précis et de prendre toutes les mesures de précaution adéquates. Nous déclinons toute responsabilité pour les blessures ou les dommages résultant d'une mauvaise utilisation du matériau ou du produit décrit ici.

Date de révision : 7 octobre 2019

Remplace le document du :

Sections révisées :